

Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

La Communauté de communes

Le territoire	4
Les compétences communautaires	5
La gouvernance	6

La Direction Générale des Services

Le personnel	7
Les finances	8
Les marchés publics et contrôle de gestion	10
Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses	11
Natura 2000	12
L'animation du territoire	13
Petites villes de demain	13
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	14
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	14

Solidarités territoriales

Crèche «Les Castors Juniors» et Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange»	15
LAEP « Lieux d'Accueil Enfants Parents » L'Aventure Enchantée	16
Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)	16
Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement	17
Transport à la Demande (TAD)	17
France Services	18
Contrat Local de Santé 2023-2028	19
Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis	20
Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac	20

Culture

Cadre de vie, Attractivité, Développement, Ressources et Économie

Développement économique : Projets structurants	22
Développement économique : Aide à l'immobilier d'entreprises	23
Moyens Généraux	23

Eau et Assainissement

Budget Annexe Régie Eau et Assainissement	24
Etude de la traversée d'Ispagnac	25
Réseau de transfert et reprise du traitement des eaux usées de Mas Saint Chély et Caussignac	26
Lancement Schéma Directeur Eau Potable	26
Mise en place de traitement UV sur 2 villages et 7 hameaux	27
Récupérateur d'eau de toiture pour l'abreuvement des animaux	27

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le territoire

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes compte 17 communes-membres, dont 4 communes nouvelles regroupant au total 9 communes. Elle couvre 907 km², ce qui en fait l'intercommunalité la plus vaste de Lozère. Elle ne se classe, cependant, qu'au 5^{ème} rang démographique départemental, avec 6.928 habitants et est marquée par une hyper ruralité (moins de 10 habitants au km²).

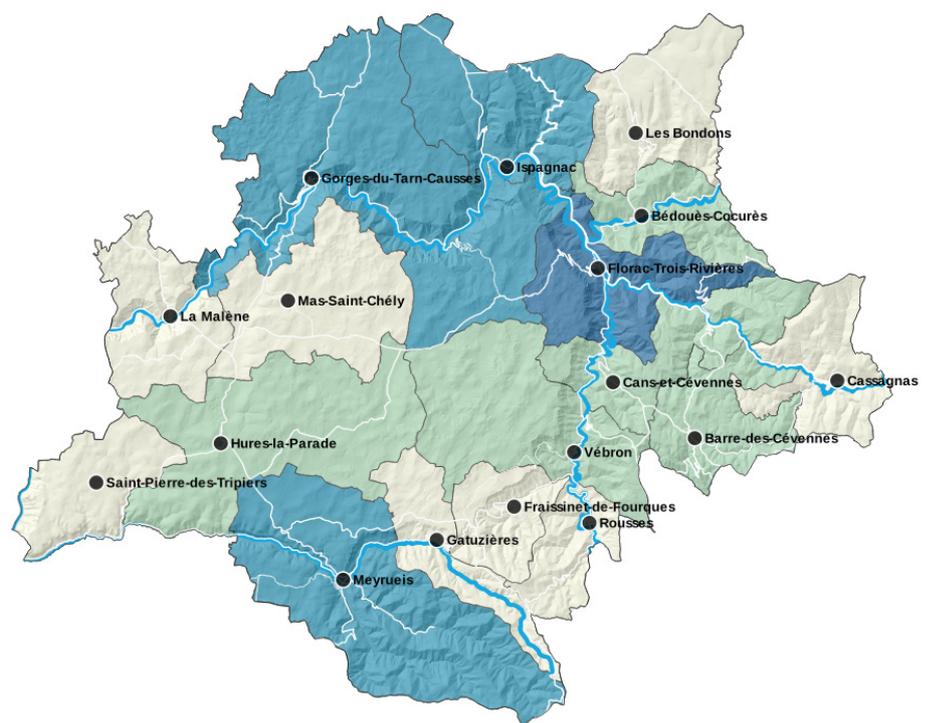


Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des anciennes communautés de communes Gorges du Tarn Grands Causses, Vallée de la Jonte et Florac-Sud Lozère, selon les dispositions de la Loi NOTRe.

Ses paysages de grande notoriété (2^{ème} plus grand ensemble karstique d'Europe), ses gorges vertigineuses et accessibles sur 80 km, des sites de renommée mondiale pour l'escalade et la spéléologie et ses nombreux villages et monuments authentiques en font une destination historique du tourisme d'aventure depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Il en résulte une fréquentation touristique annuelle, sur le périmètre du Grand Site «Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses», estimée à 2.400.000 présences en journée, principale activité économique, avec une capacité d'hébergement de 13.000 lits marchands.

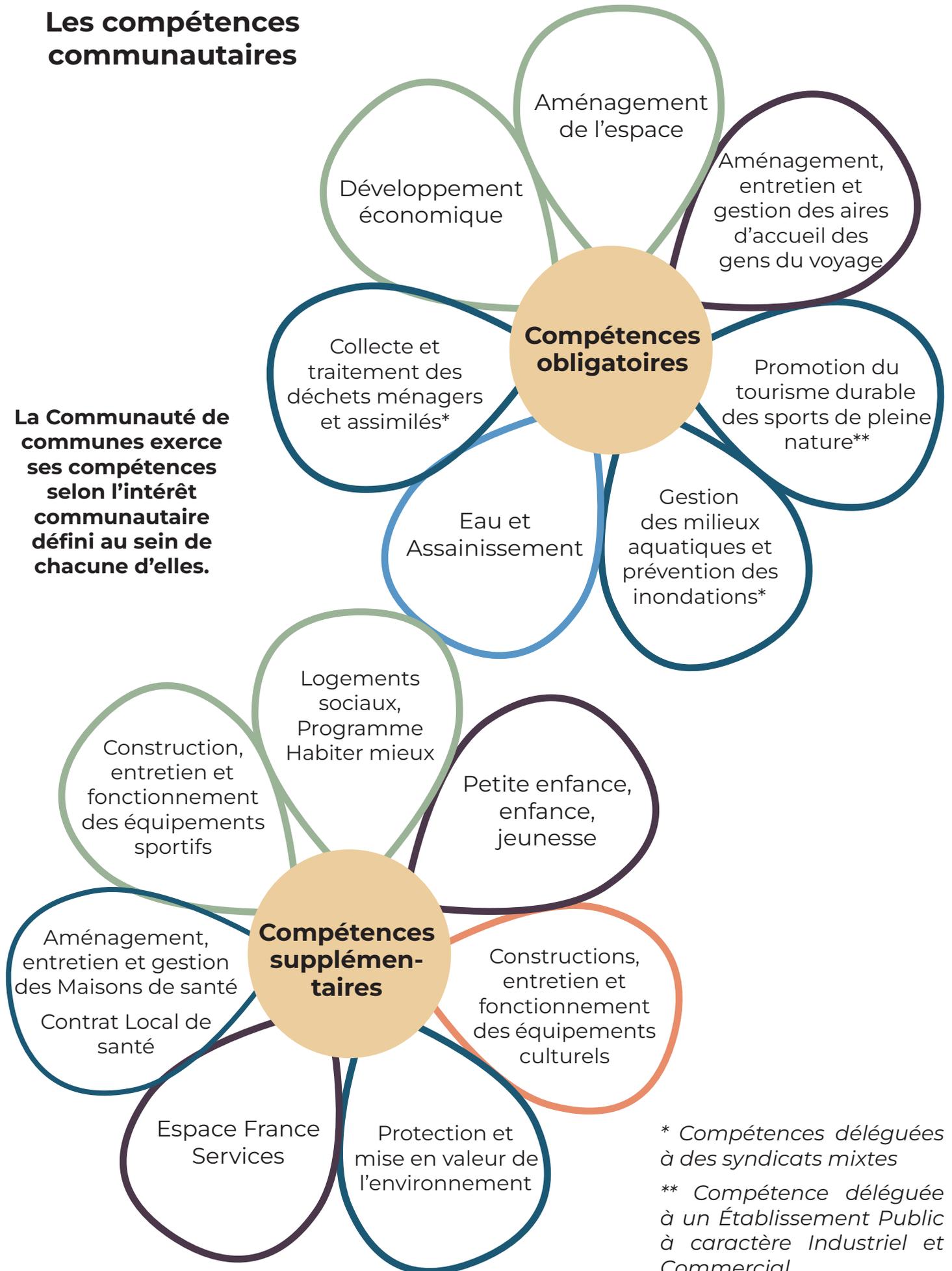
Sa biodiversité d'une richesse exceptionnelle

et la qualité de ses paysages caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen en font également un territoire d'exception reconnu, classé et labellisé (bien «Causses et Cévennes» inscrit au patrimoine mondial, Parc national des Cévennes, réserve de biosphère, Réserve internationale de ciel étoilé, sites Natura 2000, label ministériel Grand Site de France, Grand Site Occitanie).



Les compétences communautaires

La Communauté de communes exerce ses compétences selon l'intérêt communautaire défini au sein de chacune d'elles.



* Compétences déléguées à des syndicats mixtes

** Compétence déléguée à un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

La gouvernance

Le Conseil communautaire

est composé de 35 conseillers communautaires.

Il élit le Président et les membres du Bureau.

Il prend les décisions en définissant les politiques de la CC, votant le budget et les projets proposés par les commissions et le Bureau.



En 2024

7 Conseils communautaires réunis

153 délibérations prises

1 arrêté du Président,
8 décisions du Président
et 10 décisions du Bureau adoptés

Le Bureau

est composé du Président, des 7 Vice-Présidents et d'un membre du Conseil communautaire.

Il donne un avis, arbitre les propositions des commissions et prend des décisions déléguées par le Conseil.

Les commissions et les groupes de travail

sont composés de conseillers communautaires et municipaux des 17 communes-membres.

Ils débattent, font des propositions, puis les exécutent.

La Conférence des Maires

est composée de tous les maires des communes-membres.

Elle est une instance consultative de coordination, qui permet de débattre des sujets d'intérêt communautaire, d'harmoniser l'action publique et d'assurer une meilleure information des élus locaux.

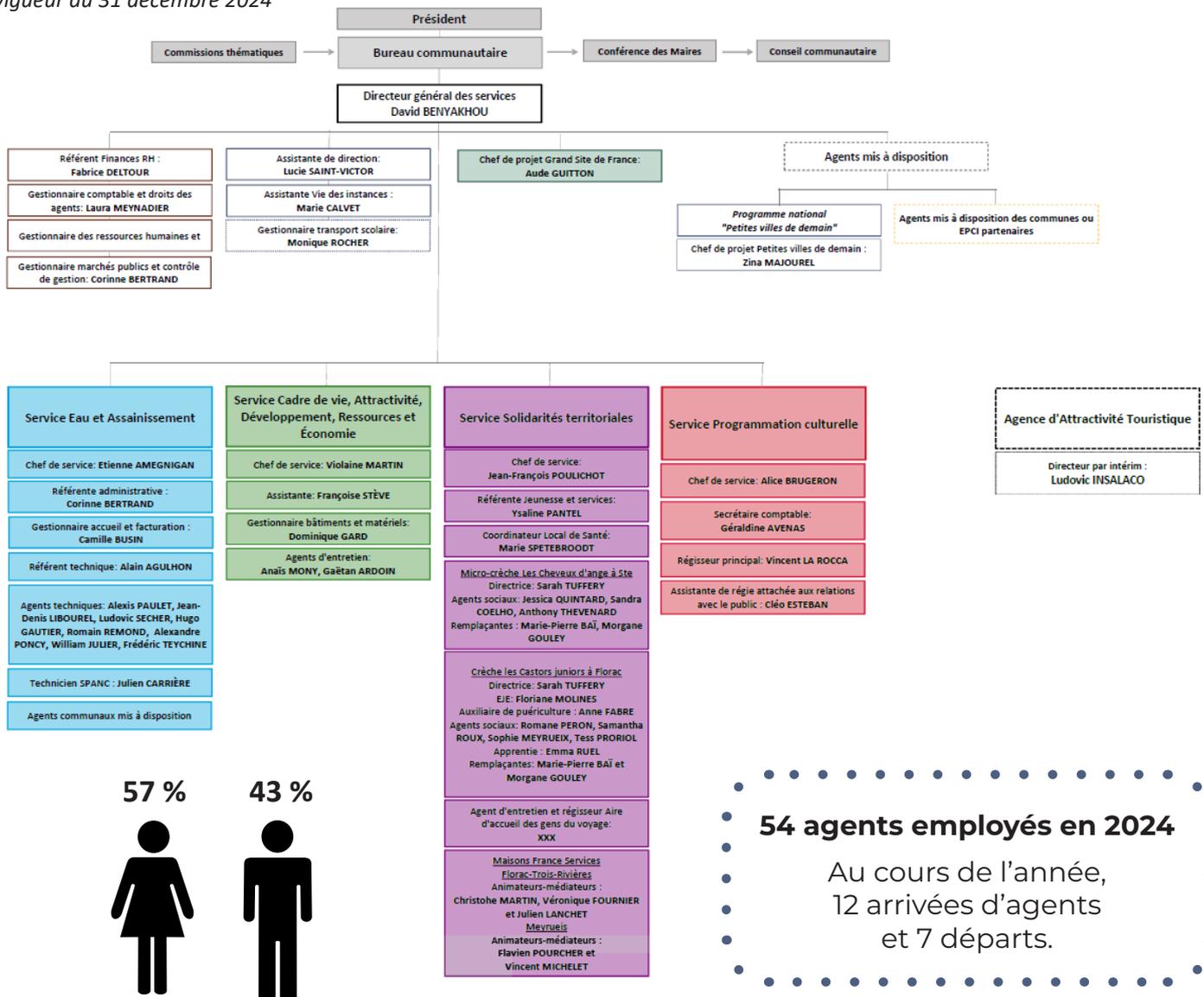
- ▶ Ressources humaines
- ▶ Finances
- ▶ Solidarités territoriales
- ▶ Tourisme durable & sports de pleine nature
- ▶ Communication
- ▶ Animation du territoire et événementiels en lien avec le tissu associatif
- ▶ Moyens & patrimoine

- ▶ Culture
- ▶ Travaux structurants
- ▶ Économie, Développement, Attractivité
- ▶ Conseil d'exploitation de l'Eau et l'Assainissement
- ▶ Comités de Pilotage Natura 2000
- ▶ Comité de Pilotage et Conférence des Présidents - Grand Site de France

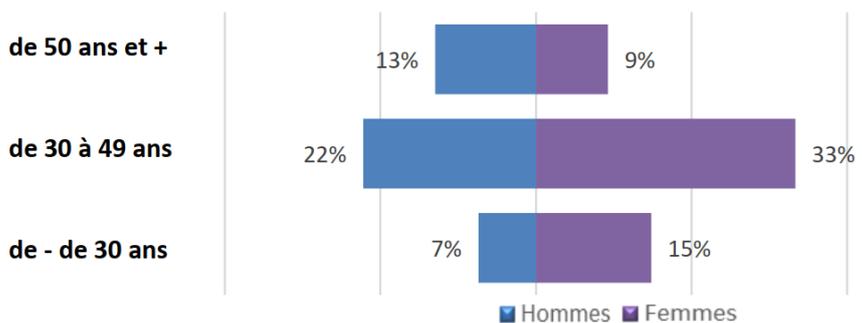
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Le personnel

En vigueur au 31 décembre 2024



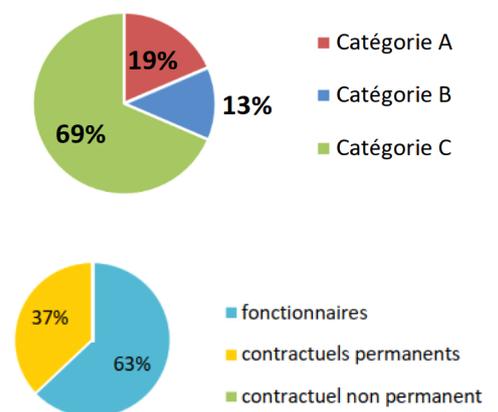
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

En moyenne, les agents de la collectivité ont **41 ans**.

Répartition des agents



Les finances

Les orientations budgétaires 2024 ont été les suivantes :

- ▶ **Faire du bien-être des populations locales une priorité à travers l'amélioration des services publics rendus et la mise en œuvre de projets qualitatifs** (projet du Rochefort, Contrat Local de Santé, label Grand Site de France), ou l'instauration de dispositifs de solidarité (Chèques Eau...) et la communication digitale à destination des usagers ;
- ▶ **Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs économiques ou associatifs du territoire**, dans la limite de la capacité communautaire, en mettant en œuvre des mesures appropriées et priorisées pour leur permettre d'amortir les effets induits par les crises sur leur structure financière ;
- ▶ **Renforcer la relation de confiance et de solidarité avec les communes-membres**, notamment à travers le Pacte de gouvernance, la CLECT, le réseau des secrétaires de mairies, les maîtrises d'ouvrage déléguées, la mise à disposition de matériels mutualisés ou encore le fort soutien aux investissements exprimé dans le cadre de la gestion des compétences transférées Eau et Assainissement ;
- ▶ **Poursuivre et amplifier l'action communautaire en faveur de l'attractivité du territoire et maintenir son poids en matière d'investissement**, tout en accompagnant au mieux les transitions énergétique, écologique, sociétale et budgétaire.

Les dépenses et les recettes des 7 budgets communautaires

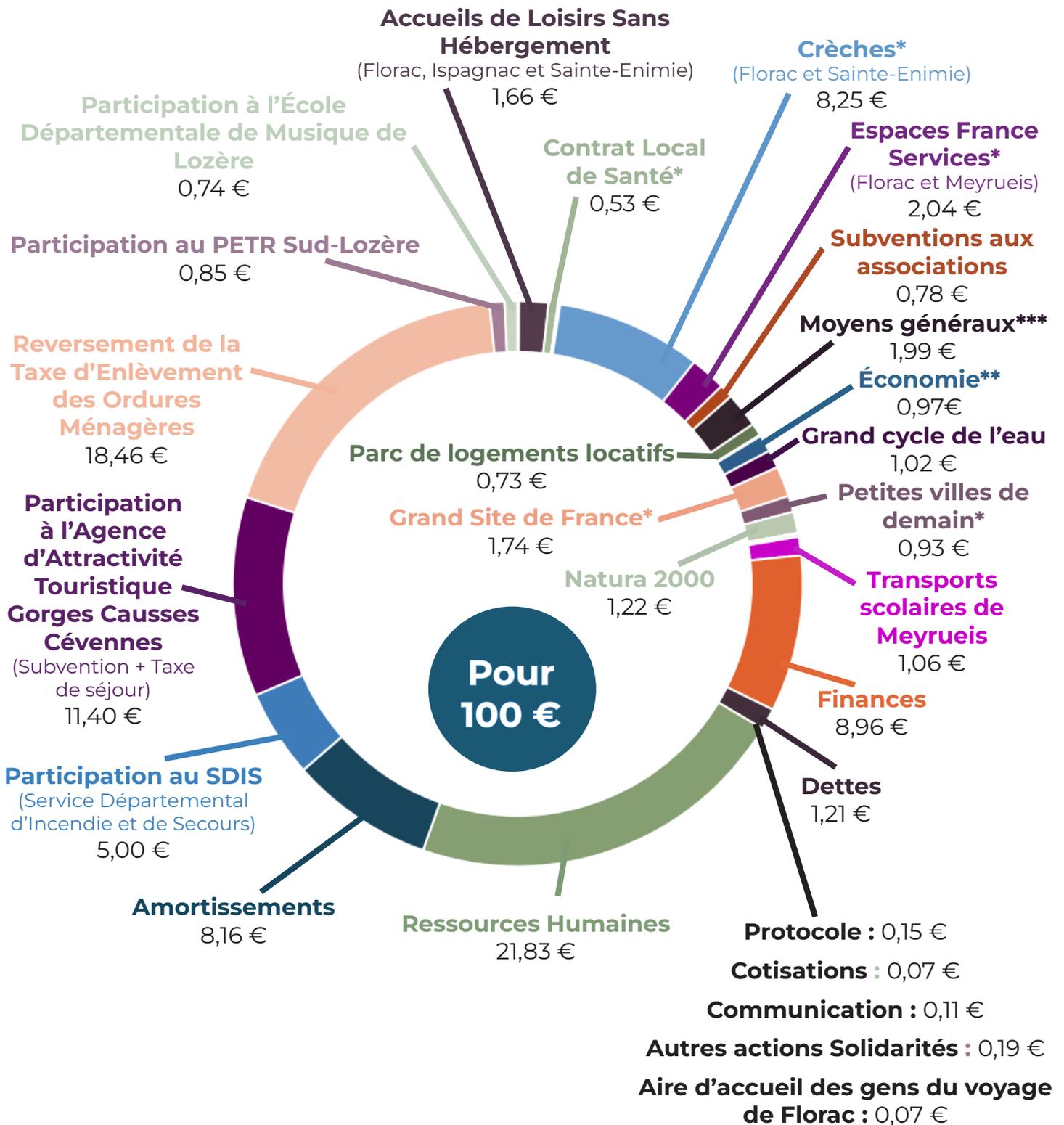
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Principal	6.424.296,59	6.994.686,60	2.572.330,64	2.059.099,64
Eau et Assainissement	1.404.621,72	2.150.752,99	661.746,67	406.147,29
Genette Verte	315.194,36	379.420,93	14.000,81	105.322,94
Maisons de santé	86.198,03	178.715,22	43.963,50	5.979,03
SPANC	71.894,38	56.095,32	0,00	1.868,15
DSP Eau et Assainissement	266.110,71	286.866,53	812.961,64	370.856,57
ZA Cocurès	1.467,48	1.000,00	0,00	0,00
TOTAL	8.569.783,27	10.047.537,59	4.105.003,26	2.951.413,87

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel ont évolué de + 0,29 % entre 2023 et 2024, pour 52,35 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 4,7 ETP sont mis à disposition des communes-membres.

La masse salariale totalise 2.222.024,52 € de dépenses en 2024 et représente un coût net pour le budget principal de la Communauté de communes de 1.334.788,46 €.

Les dépenses de fonctionnement du Budget principal* 2024 (Recettes non déduites)



* Hors Budgets annexes (Régie de l'eau et l'assainissement, DSP, SPANC, Maisons de santé, Genette Verte..)

** Les charges de personnel sont incluses

*** Moyens généraux = Énergie, carburants, maintenance, assurance, téléphonie, taxes foncières...

Les marchés publics et contrôle de gestion

Marchés de services :

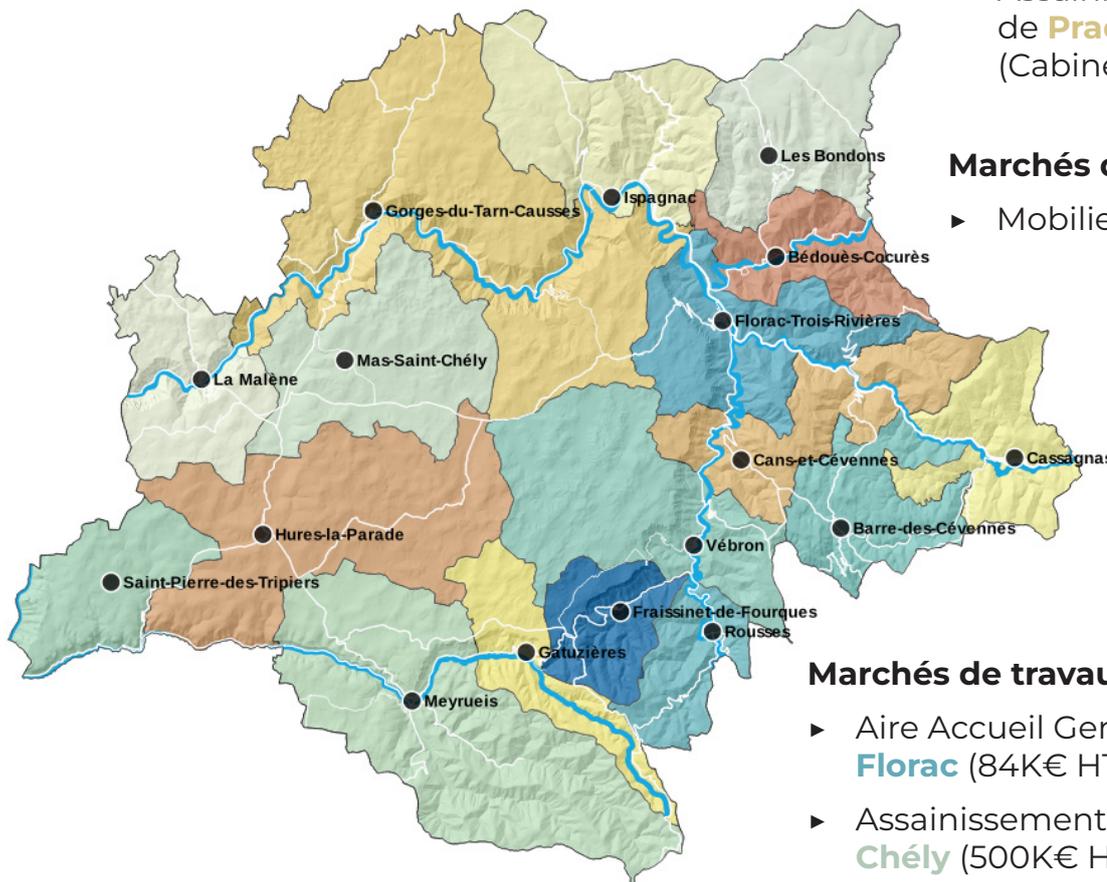
- ▶ Assurances (2025-2028)
- ▶ Location parc photocopieurs (2024-2029)
- ▶ Transports Scolaires Élèves **Meyrueis** (2024-2027)
- ▶ Animation des sites NATURA 2000 (2025-2026)

Marchés de Maîtrise d'œuvre :

- ▶ Paul Comte **Florac** (Cabinet Gaxieu)
- ▶ Etude faisabilité Assainissement Collectif de **Prades et Castelbouc** (Cabinet GAXIEU)

Marchés de fournitures :

- ▶ Mobilier du **Rochefort**



Lancement de la consultation de la délégation de service public pour l'eau et l'assainissement à **Florac-Trois-Rivières** et **Bédouès-Cocurès** pour 2025-2034

Marchés de travaux :

- ▶ Aire Accueil Gens du Voyage, à **Florac** (84K€ HT)
- ▶ Assainissement collectif à **Mas St Chély** (500K€ HT)
- ▶ Renforcement alimentation eau potable au Mazeldan **Barre des Cévennes** (85K€ HT)
- ▶ Reprise réseau eau potable prise eau La Brèze à **Meyrueis** (36K€ HT)

Contrôle de gestion :

- ◀ Mise en place d'une **fiche procédure pour les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme des communes**, pour les informations relatives à l'eau et l'assainissement (travail en lien avec les réunions de secrétaires de mairie)
- ◀ **Suivi des mesures mises en œuvre à l'ALSH Les P'tits Cailloux** suite au contrôle de gestion effectué en 2023
- ◀ **Contrôle de gestion sur la Genette Verte**
- ◀ **Accompagnement de la commune d'Ispagnac pour le projet de la traversée du bourg**

Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses 2024, une année « charnière »

Obtention du label d'État Grand Site de France

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement d'une période, celle de la **candidature au label Grand Site de France**. L'attribution officielle de ce label d'Etat par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a, en effet, été publiée au bulletin officiel le 21 mai 2024.

Cette labellisation entérine ainsi le début d'une nouvelle phase, celle de la **gestion du label**, et de la réalisation des engagements prévus dans un projet de développement concerté, fondé sur la préservation et la restauration de la valeur paysagère du site ; projet vecteur d'un accueil de qualité, respectueux des lieux et de la vie de ses habitants.



Point de départ pour la phase « gestion du label » avec une équipe renouvelée et renforcée

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, cheffe de file de la démarche, a accueilli en novembre 2023 Aude Guitton, nouvelle cheffe de projet, qui a pris la suite de Vincent Bayeron, au cœur de cette période de transition. En partenariat avec les communautés de communes de Millau Grands Causses et Aubrac Lot Causses Tarn, la convention-cadre pour cette nouvelle phase de 8 ans (durée d'engagement du label), a été actualisée, ainsi que l'annexe financière annuelle. Rencontre des partenaires, des élus et acteurs, poursuite du travail sur la signalétique, poursuite de l'élaboration du positionnement et des feuilles de route des projets prévus dans le plan d'actions, l'année a été riche en rencontres, réflexions et réalisations. Dans le cadre de la poursuite du travail sur la signalétique,



Aude GUITTON et Camille HAGEN

Camille Hagen, a pu être embauchée sur le poste de chargée de mission paysage, grâce à des aides exceptionnelles d'État.



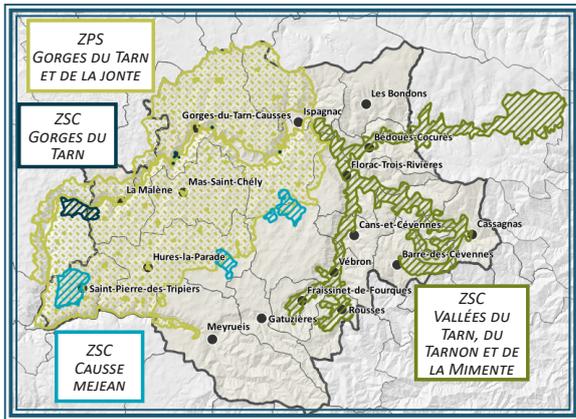
Cérémonie de remise officielle du label - 11.06.2025

Sensibilisation des publics

Pour faire connaître et comprendre les valeurs du label et les enjeux de la démarche aux habitants, un dépliant et des [films de présentation](#) de la démarche ont été conçus et diffusés. Des temps forts ont aussi été organisés, comme la cérémonie de remise du label au Point Sublime en juin 2024, ou la participation aux Journées européennes du Patrimoine au domaine départemental de Boissets ; Des occasions de transmettre une approche sensible du paysage, auprès de différents publics, dont le public scolaire.



Journées européennes du Patrimoine Dépliant GSF



Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Depuis 2023, les chargés de mission Natura 2000 oeuvrent pour la réalisation de contrats dans le cadre et le respect des enjeux du Projet Agro-Environnemental et Climatique Gorges Causses et Vallées de Lozère (PAEC).

En 2024, 18 contrats supplémentaires ont été signés (pour rappel 22 contrats en 2023). L'enveloppe a été consommée à plus de 100 %, soit 1.512.855 €.

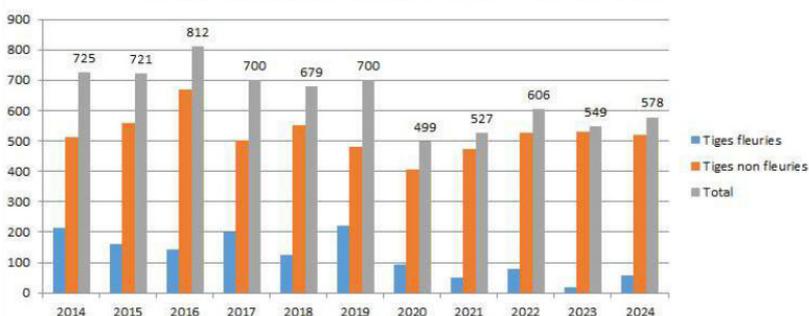
La formation des contractants est obligatoire dans les deux premières années de contractualisation. Sur le territoire, ont ainsi été proposés les thèmes suivants :

- ▶ Entretien et plantation de haies
- ▶ Flore indicatrice
- ▶ Antiparasitaires
- ▶ Gestion pastorale / DFCI

FOCUS sur le suivi des stations de Sabot de Vénus

Il existe une trentaine de stations de sabots. 15 sont suivies annuellement, via un comptage sur des quadrats de 5m par 5m. La surveillance des stations est mise en œuvre pendant la floraison avec un passage si possible tous les jours par la chargée de mission, en collaboration avec l'OFB et le PnC, pendant les week-ends de mai. Il y a environ 200 personnes qui viennent sur site pendant cette période.

Evolution de l'effectif des quadrats Sabot de Vénus sur la ZSC



Natura 2000

La Communauté de communes est la structure porteuse de l'animation de 4 sites Natura 2000.

L'association COPAGE est le prestataire pour l'animation et la gestion de ces 4 sites depuis le 1^{er} juin 2021.



Visite lors du Comité de pilotage «Gorges du Tarn et de la Jonte» - 6.11.2024

Dotation aux Aménités rurales

En 2024, la dotation Natura 2000 devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.

	2024
Les Bondons	7.952
Barre des Cévennes	28.817
Bédouès Cocurès	23.086
Cans et Cévennes	35.018
Cassagnas	29.574
Florac-Trois-Rivières	74.750
Fraissinet de Fourques	13.606
Gatuzières	14.505
Gorges du Tarn Causses	95.961
Hures La Parade	56.975
Ispagnac	36.922
La Malène	24.739
Mas Saint Chély	37.266
Meyrueis	47.202
Rousses	13.307
Saint Pierre des Tripiers	24.143
Vébron	57.604
TOTAL	621.427

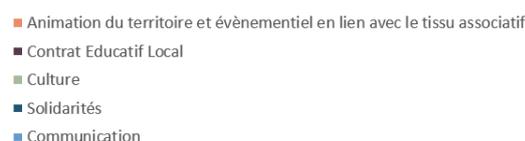
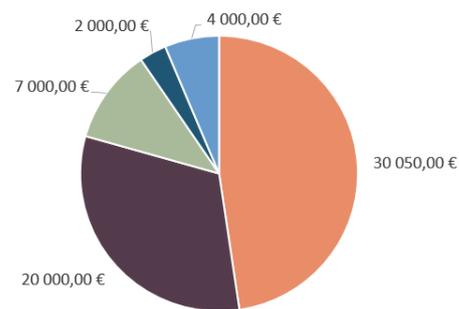
L'animation du territoire

En 2024, l'attribution des subventions communautaires représente :

- ♦ **63.050 €** de subventions versées aux associations locales ;
- ♦ **53** porteurs de projets ;
- ♦ **66** projets soutenus.

Les subventions communautaires ont été versées en deux temps pour les subventions supérieures à 500€ (50% après l'attribution de la subvention, puis le solde à l'automne en fonction de la réalisation totale, partielle ou l'annulation du projet) et en totalité pour les subventions inférieures ou égales à 500€.

Des objets publicitaires (tee-shirts, casquettes, stickers et banderoles) **ont également été donnés et/ou prêtés à 4 associations** du territoire pour leurs évènements.



Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain (PVD) est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Lancé en octobre 2020, le **programme soutient les communes de moins de 20.000 habitants ayant un rôle clé dans la dynamique locale, pour revitaliser leurs centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants.** Pensé jusqu'en mars 2026, le programme offre un accompagnement complet pour la réalisation de projets de territoire structurants. Ce programme vise à améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes, renforcer le rayonnement territorial et accompagner les trajectoires de transition écologique des collectivités.

Sur le territoire de l'intercommunalité, en plus de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, quatre communes en sont lauréates, Florac-Trois-Rivières, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac et Meyrueis, et bénéficient de l'accompagnement en ingénierie d'une cheffe de projet. Les deux premières années du programme dédiées à la réalisation du diagnostic territorial et à la définition des orientations stratégiques ont permis d'élaborer un plan d'actions ambitieux (73 actions), dont les thématiques principales sont l'habitat, le cadre de vie et l'aménagement urbain, la transition énergétique et le patrimoine.

En 2024, les quatre communes-lauréates ont confirmé leur engagement à travers divers projets



structurants, notamment de rénovation énergétique de logements et de bâtiments communaux, à l'image du projet d'envergure de réhabilitation des écoles publiques de Florac. Elles ont également pu bénéficier du **soutien en ingénierie des partenaires du programme PVD pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité.** Ces études ont été déterminantes dans la prise de décisions et ont permis aux équipes municipales de s'organiser, se structurer et prioriser leurs actions. On peut notamment citer les études financées par la Banque des territoires concernant **des projets de valorisation de site patrimoniaux à Ispagnac et Meyrueis, celle dédiée à l'analyse financière et juridique du village de vacances de la commune de Gorges du Tarn Causses, ou bien celle permettant à la commune de Florac-Trois-Rivières d'être accompagnée dans son projet de boucle d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable.** Cette mise en réseau avec les partenaires nationaux et locaux, piliers du programme PVD, est sans conteste le vecteur essentiel de réussite et de concrétisation des projets.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire depuis 2018.

La **Communauté de communes appartient en quasi-totalité au bassin versant Tarn-Amont**, mais certaines portions infimes du territoire drainent cependant des cours d'eau, qui s'écoulent vers le Lot (Les Bondons, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses) ou vers les Gardons (Barre des Cévennes). C'est pourquoi, l'intercommunalité adhère à 3 Syndicats mixtes de bassins versants (Tarn Amont, Lot Dourdou et des gorges du Gardon), auxquels **elle a délégué les compétences GEMAPI et plusieurs compétences optionnelles complémentaires liées au grand cycle de**

Syndicat mixte du bassin versant **Tarn-amont**



l'eau. La compétence GEMAPI est pour partie financée par la taxe dite GEMAPI, une taxe additionnelle aux taxes foncières et aux cotisations foncières des entreprises.

Ces **syndicats ont vocation à entreprendre les études préalables et les travaux nécessaires à la renaturation, la restauration, l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à la protection et à la conservation des eaux souterraines liées aux cours d'eau**, permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

2024

Montant de la taxe GEMAPI voté et perçu : **37.900,00 €**

Participation aux Syndicats mixtes de bassins versants : **51.0949,48 €**

Participation hors GEMAPI (fonctionnement général, animations, missions) : **18.289,28 €**

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La gestion des déchets ménagers est une compétence obligatoire, exercée par l'intercommunalité depuis 2017, et **déléguée au Syndicat Mixte Environnement Sud-Lozère. Créé au 1^{er} janvier 2024, ce syndicat est issu de l'extension du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn, il regroupe l'intégralité du territoire des communautés de communes Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont-Lozère, soit 36 communes.**



TEOM perçue par la CCGCC et reversée au SICTOM
1.253.809,68 €
 (+ 4,89 % par rapport à 2024)

Il assure principalement la collecte et le traitement des déchets ménagers, avec tri sélectif du verre, des emballages, des papiers et des textiles à travers un réseau de points d'apport volontaire et 6 déchetteries. Le syndicat réalise également des actions de prévention, par le biais du compostage auprès des habitats et des professionnels, ainsi que de la sensibilisation au plus près de la population.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Crèche «Les Castors Juniors» et Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange»

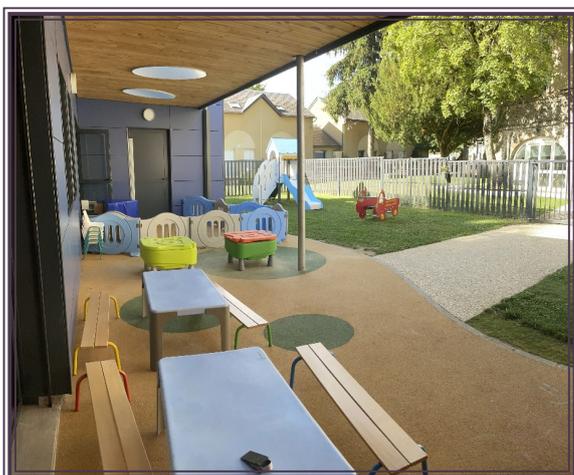
Crèche «Les Castors Juniors», à Florac	Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange», à Sainte-Enimie
Elles assurent pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel, d'enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus.	
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, excepté pendant les 5 semaines de fermeture.	Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, excepté pendant les 5 semaines de fermeture.
Sa capacité d'accueil est de 20 places.	Sa capacité d'accueil est de 9 places.
7 Agents dont la direction ; 1 roulante ; 1 apprentie	4 Agents dont la direction ; 1 roulante
<ul style="list-style-type: none"> 48 enfants accueillis sur l'année 2024 pour un agrément de 20 places ; 19 accueils réguliers pour 29 accueils occasionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> 18 enfants accueillis sur l'année 2024 pour un agrément de 9 places ; 5 accueils réguliers contre 13 accueils occasionnels
<p>Création d'un poste de remplacement dit « roulante » de 20h hebdomadaire à compter du 1er juin 2024.</p>	



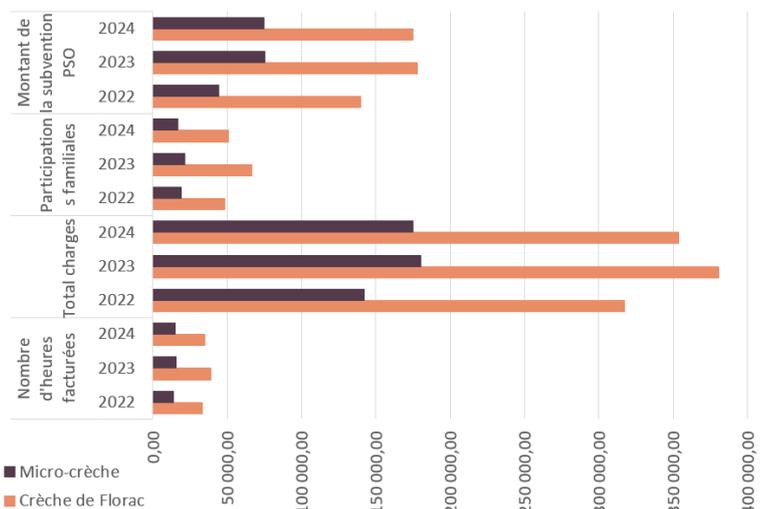
Crèche de Florac - Salle d'activités

Revalorisation salariale des agents des deux EAJE

(Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) :
+100€ net mensuel par ETP. Cette revalorisation a été encouragée par la mise en place d'un nouveau Bonus « Attractivité » par la CCSS, intégré à la Prestation de Service CAF qui compense à environ 85% le coût des augmentations de salaire.



Crèche de Florac - Extérieur



LAEP « Lieu d'Accueil Enfants Parents » L'Aventure Enchantée



Le LAEP est un lieu de rencontre convivial, libre, confidentiel, anonyme et gratuit entre parents et enfants.

Il est ouvert aux enfants de la naissance jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche ainsi que pour les futurs parents.

Il a été créé pour partager sur des sujets de parentalité, jouer avec son enfant dans un espace dédié dès le plus jeune âge et offrir la possibilité de nouvelles rencontres.

Son accès est gratuit et sans inscription.

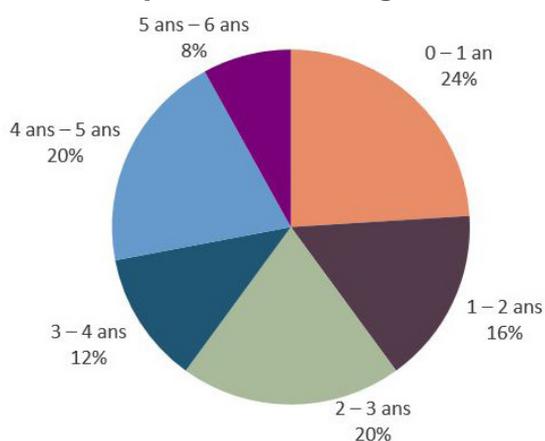
L'enfant doit être accompagné de son parent ou d'un proche pendant toute la séance. Ils arrivent, restent et repartent quand ils le souhaitent. Une équipe d'accueillants est disponible et à l'écoute.



Le LAEP, en quelques infos :

- ◀ Réunion du COPIL annuel en octobre 2024 avec la CCSS et les partenaires
- ◀ Mise à disposition des locaux 1 fois/mois à l'Association des Assistantes Maternelles de Florac
- ◀ 4 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) réalisées
- ◀ 4 réunions d'équipe 25 enfants différents accueillis, soit 21 familles

Proportion des enfants accueillis par tranche d'âge



Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)

Deux maisons d'assistantes maternelles sont présentes sur la Communauté de Communes, à savoir :

- ▶ **MAM'RY POPPINS sise à Ispagnac**, composée de 2 assistantes maternelles (Edelweiss LABEAUME et Séverine FIGUEIREDO) et avec une capacité d'accueil de 8 enfants ;
- ▶ **MAM COCCIN'AILES ET PAPILLONS sise à Meyrueis**, composée de 4 assistantes maternelles (Tatiana AGULHON, Claire LAPLACE, Marie-Alix POTTIER et Sonia ROCHER) et avec une capacité d'accueil de 12 enfants.



MAM'RY Poppins - Ispagnac

18 enfants gardés

2.442 heures de garde

Ouverte de 7h30-18h30

Fermeture les week-ends et jours fériés, 2 semaines à Noël, 1 semaine à pâques et 3 semaines fin août

MAM COCCIN'AILES ET PAPILLONS - Meyrueis

30 enfants gardés

18.750 heures de garde

Ouverte toute l'année sauf les vacances scolaires de Noël.

Horaires atypiques, week-end, jours fériés et nuits acceptés.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le Foyer Rural La Source gère l'ALSH à Florac-Trois-Rivières et le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » (multi sites) gère deux ALSH (Ispagnac et Sainte Enimie). Les trois ALSH proposent des activités sur des temps périscolaires, extra-scolaires et sur les vacances scolaires pour les enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans révolus.

	Florac	Sainte-Enimie	Ispagnac
Nombre de jours d'ouverture annuels	89	60	40
Nombre total de journées enfants	2.454 (-4,7 %)	919,5 (-2,9 %)	989 (-4 %)
Moyenne d'enfants par jour	28	14,8	25

Temps fort pour le Foyer rural La Source Espace Jeunes 12-17 ans

Après une période creuse, l'Espace Jeunes a retrouvé une dynamique en septembre 2024, avec une fréquentation régulière de 6 jeunes.

Un temps fort a marqué les vacances de la Toussaint :

- Stage dessin & graffiti, auquel 5 jeunes ont participé toute une semaine, aboutissant à la création d'une fresque collective au Parc Maury de Florac.
- Pour 2025 des interventions autour du numérique et des sorties ont été programmées.

Temps fort pour le Foyer rural Les p'tits cailloux

L'année 2024 aura été marquée par de nombreuses restructurations du fonctionnement de l'association convenues avec la CCGCC, la CCSS et la MSA, afin de poursuivre l'épuration d'un déficit prévisionnel. Après l'aide exceptionnelle de la CCGCC pour le déficit 2023, c'est la CCSS et la MSA qui ont pourvu, en 2024, au nouveau déficit annoncé. Ces différentes mesures ont permis pour la première fois depuis plusieurs années de concevoir un budget prévisionnel à l'équilibre pour l'année suivante (2025). Cela s'est traduit dès 2024 par une réorganisation des ressources humaines mais également par des modifications ponctuelles du volume d'activité. En particulier pour les ALSH, la diminution de 3 jours d'ouvertures pendant l'été et l'arrêt des sorties payantes ont permis de tenir notre budget.

Transport à la Demande (TAD)

Le nouveau service de Transport a été mis en place au 1^{er} Septembre 2023 et est réalisé par la SARL CÉVENNES TRANSPORTS.

Initialement 4 lignes étaient prévues mais seulement 2 lignes ont été mises en œuvre (marché infructueux) :

- Barre des Cévennes – Saint Laurent de Trèves – Florac (les jeudi) ;
- La Vernède – Cocurès – Bédouès – Florac (les mardis et jeudis).

Année 2024	Nbre de personnes transportées
La Vernède - Cocurès - Bédouès - Florac (Aller)	10
Florac - Bédouès - Cocurès - La Vernède (Retour)	4
TOTAL	14

TAD
Transport à la Demande

Reservation obligatoire au 0.800.05.05.00 (numéro vert gratuit) jusqu'au vendredi 16h00 pour le transport de mardi soir au vendredi matin à 19h00 pour le transport de jeudi soir. NC pour les jours à semaine ou chausseur.

Horaires et jours de fonctionnement

La Vernède - Cocurès - Bédouès - Florac - Ancienne Gare - Cons et Cévennes

Saint-Laurent de Trèves

Barre des Cévennes

liO

France Services

Tel un guichet unique, l'espace France services permet à chacun, chacune, d'être accueilli pour effectuer ses démarches du quotidien sur des thématiques larges comme l'emploi, la formation, le social, la santé, la mobilité, le logement, l'accès au droit.

Différents services sont proposés :

- ▶ un accès aux services publics : orientation, accompagnement, accès au numérique ;
- ▶ un espace de télétravail ;
- ▶ des RDV avec des partenaires locaux lors de permanences avec des structures spécialisées ;
- ▶ un point d'appui à la vie associative .

FRANCE SERVICES MEYRUEIS



Ouverture du lundi au vendredi toutes les matinées et mercredi la journée entière.

Fréquentation : 2.759 demandes (+ 1%) :

- Accompagnement sur des démarches administratives 2024 : **2.759 demandes.**
- Accès libre au numérique 2024 : **244 demandes**

3 Partenaires avec des permanences sont accueillis à Meyrueis :

- ADMR ;
- Mission Locale ;
- Lozère Energie ;
- Maison des solidarités

NUM'N SCOOP MENDE

Ce dispositif qui dispense des ateliers numériques pour tous, a organisé à Meyrueis, des formations pour les seniors en juin 2024.



Journée des associations



L'espace France services a participé à la Journée des Associations de Meyrueis qui s'est déroulée le Samedi 31 Août 2024.

Journées Portes Ouvertes

Des événements spécifiques à la découverte de la structure ont également été organisés, tels que les Journées Portes Ouvertes, qui se sont tenues du 7 au 19 octobre 2024.

FRANCE SERVICES FLORAC



Ouverture du lundi au vendredi (journée entière).

Fréquentation : 7.587 demandes (+14%) :

- Accompagnement sur des démarches administratives 2024 : **2.374 demandes**
- Espace de télétravail 2024 : **476 utilisations**
- Accès libre au numérique 2024 : **2.350 demandes**

De **nombreux partenaires** réalisent des permanences à Florac :

- 6 liés au social
- 7 liés à l'emploi, la création d'entreprise
- 2 liés à la jeunesse
- 5 liés à la justice
- 3 liés à l'habitat

Forum des Associations

Comme chaque année, l'équipe de France Services Florac a organisé le forum des associations, qui a regroupé 44 associations du secteur. A cette occasion, en plus de faire connaître son action dans l'accompagnement des associations, l'espace France services de Florac a tenu un stand pour faire connaître ses missions.



Journées Portes Ouvertes

Lors des Journées Portes Ouvertes nationales du 7 au 18 octobre, 10 ateliers ont été proposés.



Contrat Local de Santé 2023-2028

Le contrat local de santé (CLS) a été signé en septembre 2023 avec l'Agence régionale de santé Occitanie sur le territoire de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Le CLS est un dispositif destiné à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. C'est également un outil de territorialisation des politiques de santé publique. Il s'appuie sur un diagnostic local de santé pour proposer un programme d'actions cohérent avec les besoins de la population du territoire.

Le CLS Gorges Causses Cévennes 2023-2028 s'articule autour de 5 grands axes : accès à la santé et mobilité, santé mentale, santé environnementale, alimentation et activités physiques et mobilisation citoyenne.

Changement de coordination en 2024 :

Suite au départ de Martina TEMELKOVSKA en février 2024, la coordination du CLS a été reprise par Marie SPETEBROODT, en juin 2024. L'année 2024 a donc été une période transitoire pour le Contrat Local de Santé Gorges Causses Cévennes. Une nouvelle dynamique a cependant été lancée afin de co-construire le projet santé du territoire avec l'ensemble des acteurs locaux et poursuivre la mise en œuvre des actions.

Création d'une identité visuelle et d'un visuel de communication pour le Contrat Local de Santé

afin de le rendre visible et compréhensible pour la population et les acteurs locaux
(affiche + flyer détaillé diffusés dans les mairies de la Communauté de communes).



Février 2024 : stage de sensibilisation à l'alimentation saine - Florac

En partenariat avec le Club Football Sud-Lozère et une diététicienne, **2 jours de stage** ont été proposés aux jeunes afin de les sensibiliser au lien entre alimentation et activités physiques.

Ce stage a permis de mettre en lumière l'importance de l'alimentation saine et équilibrée dans la pratique sportive, l'amélioration des performances sur le terrain et la réponse aux besoins physiologiques du corps.

31 jeunes sensibilisés âgés de 9 à 13 ans.

Février 2024 : « Psychologie et santé mentale : comment prendre soin de soi ? » - Ispagnac

Conférence animée par une psychologue clinicienne avec plusieurs questionnements au programme : pourquoi assume-t-on plus facilement de prendre soin de notre corps que de notre psychisme ? qu'est-ce que la santé mentale ou psychique ? comment fait-on pour en prendre soin ? qu'est-ce qu'un « psy » ? qu'est-ce qu'une psychothérapie et à quoi ça sert ?

Semaines d'information sur la santé mentale 2024 (du 7 au 20 octobre) :

→ **Exposition Ma santé mentale, c'est important**, pour sensibiliser et attirer l'attention du grand public sur la thématique de la santé mentale. **Exposée à Meyrueis, à la Halle Sully.**

→ **Journée de sensibilisation à la santé mentale : ciné-causerie, atelier de relaxation posturale** en partenariat avec le GEM les 4 Roches, l'UNAFAM48 et l'association Siel Bleu. À Florac, au château du Parc National des Cévennes.

15 personnes sensibilisées

Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis

La maison de santé pluridisciplinaire de Meyrueis accueille :

- 1 médecin
- 1 sage-femme
- 4 infirmier(e)s
- 1 ostéopathe
- 1 orthophoniste
- 1 ophtalmologue
- 1 audioprothésiste
- 1 chirurgien-dentiste
- 1 naturopathe



La maison de santé pluridisciplinaire de Florac accueille :



- 4 médecins généralistes
- 1 kinésithérapeute
- 1 sage-femme
- 1 ostéopathe
- 8 infirmier(e)s
- 1 audioprothésiste
- 1 podologue
- 1 diététicienne nutritionniste

Poursuite de la démarche de recherche de médecins généralistes sur le bassin de vie de Florac et de Meyrueis

Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte du 1er avril au 31 septembre inclus et comprend :

- 5 emplacements, soit 10 places ;
- 2 blocs sanitaires (2 douches, 2 WC et 2 toilettes à la turque).

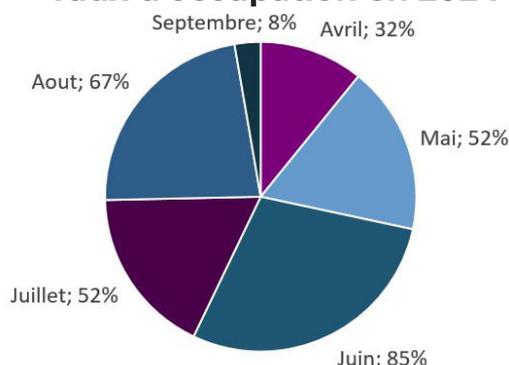
Dans l'attente de la réalisation des travaux d'amélioration et de mise en conformité programmée, **l'accès a été limité à deux familles afin de pouvoir proposer un bloc sanitaire à chaque famille.**



En 2024 :

- ▶ 5 familles accueillies ;
- ▶ 7.970,27 € subvention ;
- ▶ 635 € de recettes Régie ;
- ▶ 7.347,84 € de dépenses (Service CADRE + Solidarités)

Taux d'occupation en 2024



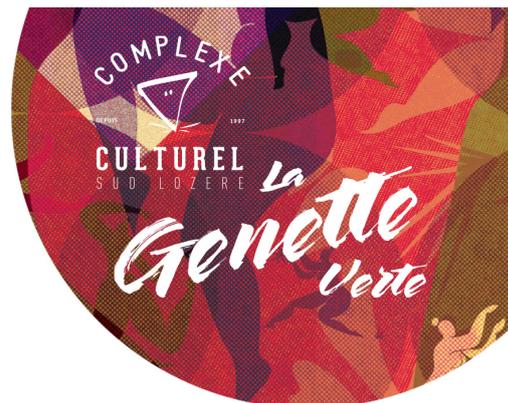
Choix de la maîtrise d'ouvrage pour travaux de réhabilitation et augmentation des blocs sanitaires. Programmation des travaux début 2025.



En 2024, la Genette Verte a poursuivi son rythme de programmation avec **32** représentations. Des ateliers de pratique ont été également organisés.

9 représentations dont **4** scolaires ont été co-organisées en lien avec **Scènes Croisées de Lozère** et deux dont une scolaire, avec le soutien de la **Verrerie d'Alès - Pôle National des Arts du Cirque**.

L'année 2024 a enfin vu un changement de direction au sein de la Genette Verte, avec le départ fin septembre d'**Alice BRUGERON** directrice depuis 13 années et l'arrivée de **Sébastien KUHN**.



Accompagnement Cie Marie-Louise Bouillonne

La Genette Verte a continué son accompagnement commencé en 2023, avec un accueil de la compagnie durant 6 jours du 27 novembre au 2 décembre pour finaliser la création mêlant danse, musique et vidéo autour de l'oeuvre d'Henri Matisse.

L'année 2024, en quelques chiffres :

- ▶ **18** spectacles, dont **7** hors les murs
- ▶ **32** représentations, dont **10** scolaires
- ▶ **2.477** spectateurs accueillis, dont **1.387** élèves
- ▶ **71 %** de taux de remplissage
- ▶ **8** ateliers tout public en lien avec les spectacles réunissant **213** participants.



Scolaire - *Le petit bal qui boum !* Cie Marie-Louise Bouillonne - Genette Verte - 27.09.2024



Cie Marie-Louise Bouillonne - *Les jardins de Matisse*



Atelier scolaire - *Sorolls* - 8.11.2024



Le petit bal qui boum ! Cie Marie-Louise Bouillonne - Bédouès-Cocurès - 27.09.2024



Billetterie en ligne

www.lagenetteverte.fr

CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT, RESSOURCES ET ÉCONOMIE

Développement économique : Projets structurants

Nouveaux locaux communautaires

Les nouveaux locaux communautaires ont été achevés durant le 3^{ème} trimestre 2024, après 18 mois de travaux.



Nouveau siège de la Communauté de communes, l'**Immeuble le Rochefort** regroupe l'ensemble des services administratifs :

- ▶ la Direction Générale des Services, y compris Finances-RH, Grand Site de France, Petites villes de demain
- ▶ le Service Eau et Assainissement
- ▶ le Service Solidarités territoriales
- ▶ le Service Cadre de Vie, Attractivité, Développement, Ressources et Économie.

Il rayonne avec l'ensemble des services délocalisés : La Genette Verte, les crèches de Florac et Sainte-Enimie, les espaces France Services de Florac et Meyrueis, les agents techniques du service Eau et Assainissement....

Est également présent dans les locaux, l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges.



Le ruban tricolore a été coupé samedi 19 octobre 2024 symbolisant l'ouverture officielle du nouveau siège de la Communauté de communes, en présence de tous les partenaires financiers et institutionnels de ce projet.

Une centaine de personnes composée d'élus, de partenaires, d'entreprises et d'agents était présente pour l'inauguration.

Le budget global de requalification et d'aménagement du Rochefort s'élève à 3.550.050€ (acquisition comprise), a été soutenue par : l'État (44,3%), le Département de La Lozère (14,8%), la Région Occitanie (4,33%) et l'ADEME (1%) et conduite dans le strict respect de l'enveloppe initiale impartie.

La réalisation de ce bâtiment repose sur 8 piliers vertueux :

- ◀ **Isolation thermique** avec des matériaux bio-sourcés
- ◀ **Dispositifs bioclimatiques** - Occultation solaire pilotée
- ◀ Utilisation de **bois d'oeuvre certifié** Massif Central
- ◀ **Chaudière à granulés bois**
- ◀ **Production d'électricité photovoltaïque** en partie auto-consommée
- ◀ **Requalification de bâti existant, vacant**
- ◀ **Réduction de l'artificialisation des sols**
- ◀ **Récupération des eaux de pluie** pour alimenter les sanitaires
- ◀ **Nettoyage du bâtiment à l'eau ozonée**
- ◀ **Sobriété et autogestion par les agents**

Développement économique : Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2024, le Conseil communautaire a attribué une subvention d'un montant de **48.351 €** à la **Fédération Française de Sports pour tous**, pour le **Centre d'Activités de pleine nature de Sainte-Enimie** afin de renforcer la capacité d'accueil, d'élargir l'ouverture du centre au printemps et à l'automne et d'engager la fédération dans la transition.



Le versement de la subvention, attribué en 2021, à **TAKH Développement** a été effectué pour un montant de **40.083 €** pour leur projet de transformation du site conservatoire en un **Centre scientifique pluridisciplinaire et écotouristique autour du cheval de Przewalski et de son écosystème**.

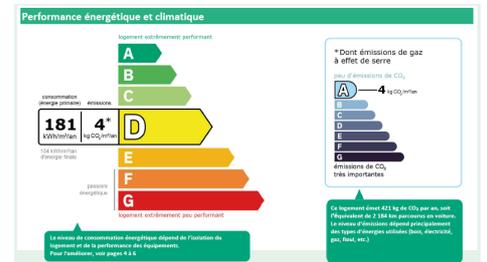
Moyens Généraux

Le service gère le **fonctionnement des bâtiments et équipements communautaires**.

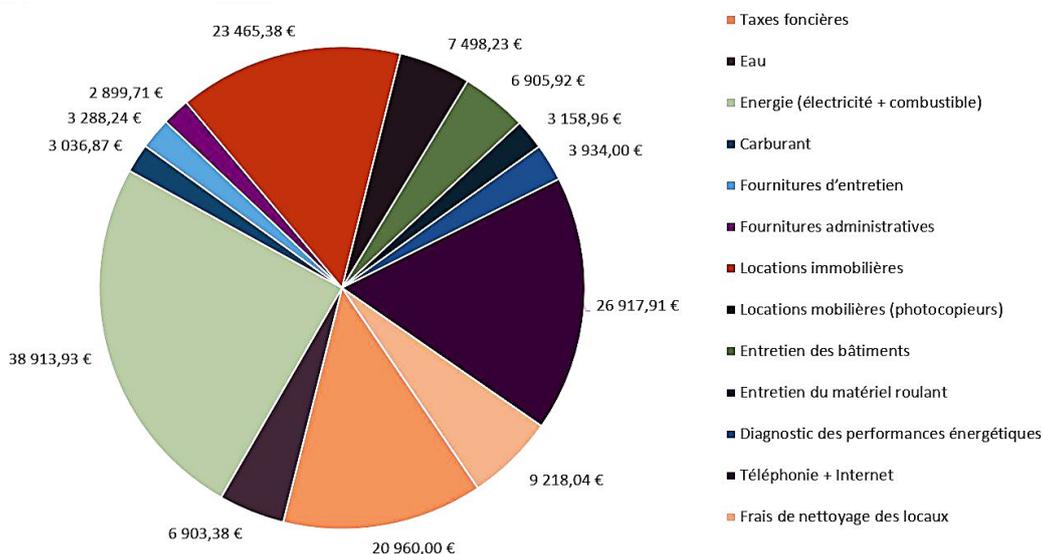
Tout au long de l'année, un **entretien régulier a été réalisé dans ces structures** : le stade de Florac, le parc locatif (12 logements), la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes, la Genette Verte, la crèche de Florac et la micro-crèche de Sainte-Enimie, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac et les Maisons de santé et les espaces France Services de Florac et de Sainte-Enimie.

En 2024, **divers travaux d'entretien et de rénovation ont notamment été réalisés** :

- **Réfection des volets** en bois des gîtes et le **changement des lames de terrasse** sur le gîte PMR de l'Auberge communautaire de Rousses
- **Peinture et pose d'une tapisserie** à la micro-crèche de Sainte-Enimie
- **Passage aux ampoules LED** au 1^{er} étage de la Maison de santé de Meyrueis
- **Diagnostics des performances énergétiques** des logements de Saint Laurent de Trèves et Vébron



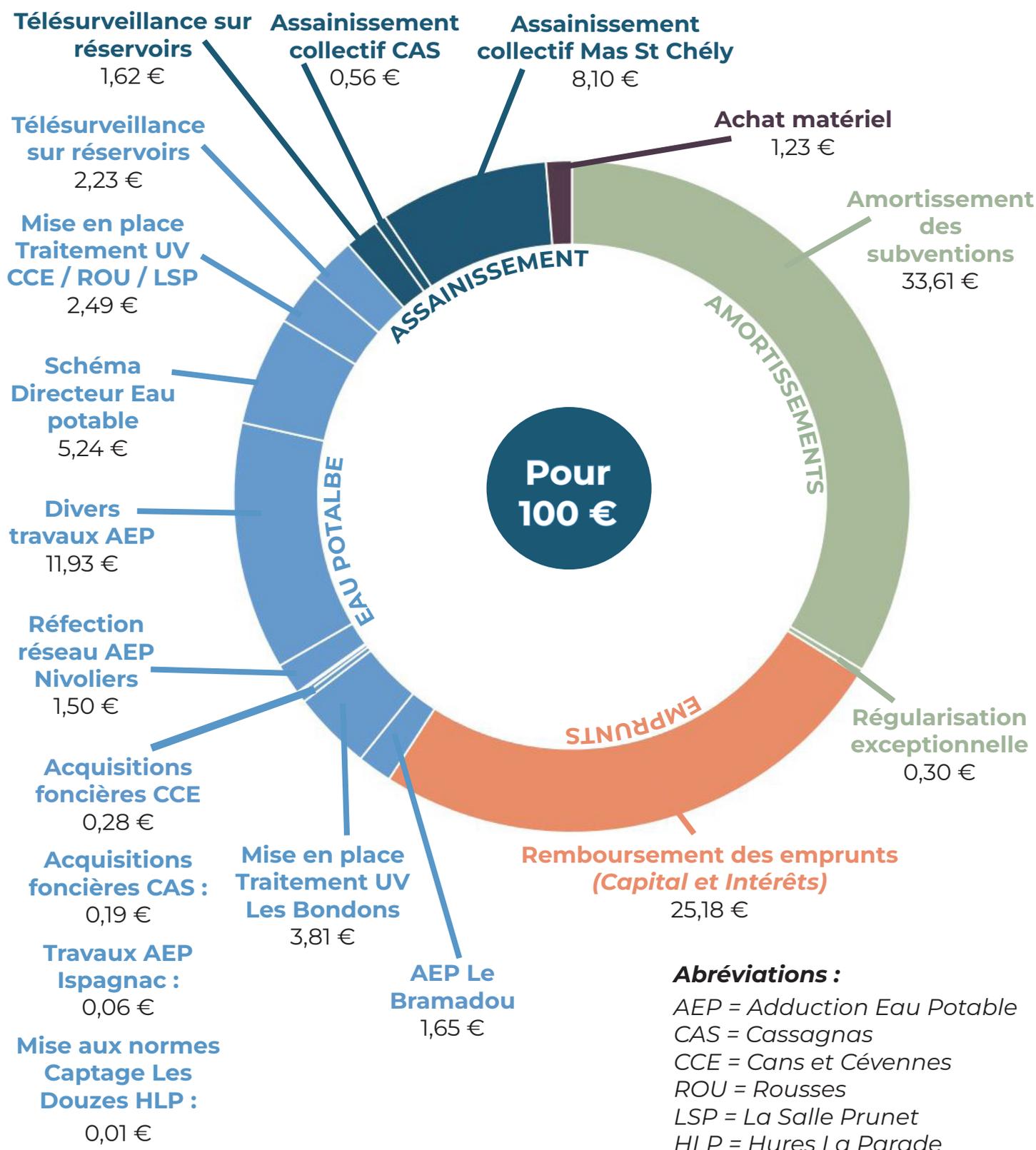
Les **dépenses de fonctionnement du service Moyens généraux** (hors salaires), s'élèvent à **213.815,55 €**. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :



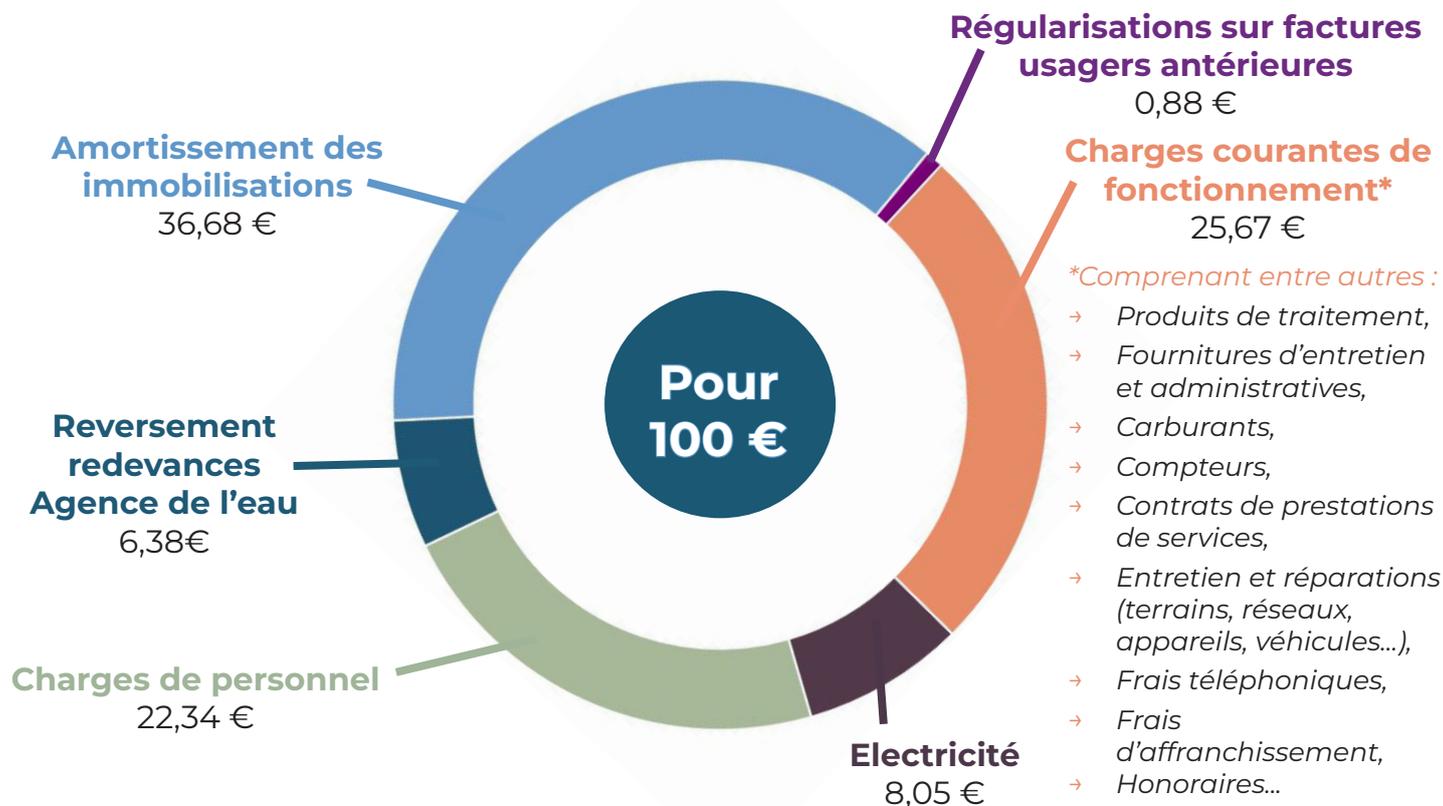
EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget Annexe Régie Eau et Assainissement

Les dépenses d'investissement du Budget Régie Eau et Assainissement 2024
(Recettes non déduites)



Les dépenses de fonctionnement du Budget Régie Eau et Assainissement 2024 (Recettes non déduites)



Etude de la traversée d'Ispagnac

Dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie, la commune d'Ispagnac a réalisé, entre 2022 et 2024, un travail sur le devenir de la traversée du village. Ainsi, **un projet d'aménagement de la traversée du village, qui vise à sécuriser et à requalifier cet axe central, a vu le jour.**

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes a été associée au projet. En effet, **sachant que les réseaux humides étaient anciens, le service Eau et Assainissement s'est intéressé à l'opportunité de renouveler le réseau d'eau potable sur l'emprise des travaux de la commune et le conseil communautaire a validé la réalisation de ces travaux.**

Ainsi, un chantier de renouvellement de 1260 ml de réseau humide a été validé et débutera au printemps 2025 pour une durée de 14 mois. **Le coût l'opération s'élève à 375.000 €.**



Réseau de transfert et reprise du traitement des eaux usées de Mas Saint Chély et Caussignac

Les villages de Mas Saint Chély et Caussignac sont chacun dotés d'un réseau d'assainissement de type séparatif avec un ouvrage d'épuration réalisé au cours des années 1993-1994. Depuis de nombreuses années, ces dispositifs étaient dans un état de délabrement avancé, ne permettant pas une épuration correcte des eaux usées.

C'est ce contexte qui a amené la **Communauté de communes à prendre la décision d'abandonner ces ouvrages et à regrouper l'ensemble des rejets des eaux usées des villages de Mas Saint Chély et Caussignac sur un seul site** ; à savoir la parcelle d'implantation du lagunage de Caussignac.

Ce site a été retenu en raison d'un possible transfert gravitaire des effluents depuis l'ouvrage de Mas-Saint-Chély et également de la disponibilité foncière.



Les travaux ont consisté : à la mise en place d'un collecteur gravitaire pour les effluents de Mas Saint Chély, le raccordement du collecteur de Caussignac et la création d'un nouvel ouvrage d'épuration de type filtre planté de roseaux.

Les travaux ont débuté à l'automne 2024 et ont été réceptionnés au printemps 2025. **Le coût l'opération s'élève à 480.000 €.**

Lancement du Schéma Directeur Eau Potable

En 2024, la Communauté de communes a lancé un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de son territoire.

L'objectif de cette étude est notamment de :

- ▶ **Réaliser un diagnostic du patrimoine** (captages, réservoirs, réseaux, appareillage, etc.) ;
- ▶ **Réaliser une campagne de recherche de fuite** ;
- ▶ **Réaliser un zonage de distribution d'eau potable** ;
- ▶ **Réaliser un schéma directeur pour définir le scénario de sécurisation de la ressource qualitativement et quantitativement** notamment sur le secteur du Causse Méjean et du Bourg de Meyrueis ;
- ▶ **Proposer un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.**

Cet outil indispensable pour un fonctionnement pérenne du service eau et assainissement permettra de définir le plan pluriannuel d'investissement qui priorisera les opérations de travaux à réaliser sur les 15 prochaines années.

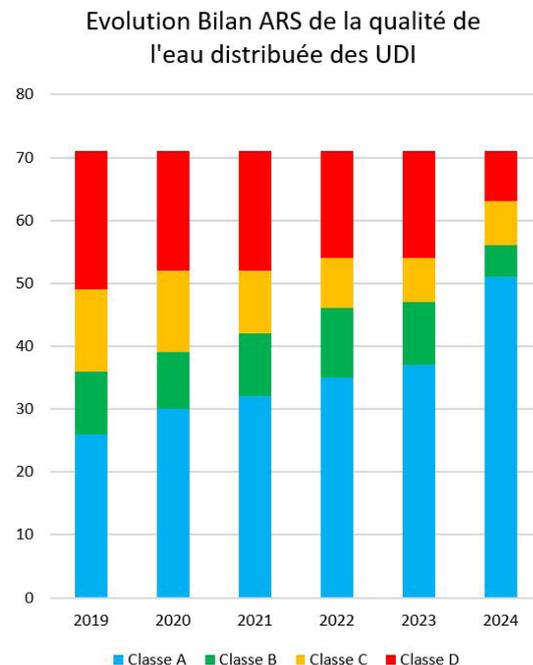
Au cours du deuxième semestre 2024, le bureau d'étude Oteis a réalisé le diagnostic du patrimoine. L'ensemble des autres objectifs seront réalisés avant la fin du premier trimestre 2026.

Mise en place de traitement aux Ultra-Violetts sur 2 villages et 7 hameaux

Sur le territoire communautaire, **il reste un certain nombre de hameaux dont la qualité de l'eau potable n'est pas conforme, malgré la protection des périmètres immédiats**, réalisée par les communes avant le transfert de la compétence Eau potable. Aussi, la **Communauté de communes s'attache à améliorer la qualité de l'eau distribuée**. En 2024, 7 traitements ont été installés pour garantir une eau potable pour 2 villages (les Bondons et Saint Julien d'Arpaon) et 7 hameaux (Le Cros, Malbosc, Monteils, le Crouzet, Ruas, Ventajols, l'Hermet).

Les travaux ont consisté en la mise en place de traitement en sortie des réservoirs et de la télégestion, pour vérifier le bon fonctionnement du traitement et l'acheminement de l'électricité par le SDEE à chaque réservoir.

Ces travaux ont permis de supprimer les risques sanitaires pour environ 150 habitants. Le coût de l'opération s'élève à 175.000 €.



Récupérateur d'eau de toiture pour l'abreuvement des animaux

En 2022, le **service Eau potable a rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau potable sur l'unité de distribution du Causse Méjean**.

Sachant que les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, déjà importantes aujourd'hui sur le bassin Adour Garonne, seront amplifiées à l'avenir, il est **primordial d'optimiser la ressource en eau du territoire du Causse Méjean**.

Ce besoin est pour grande partie destiné à l'abreuvement des animaux qui ne nécessite pas une eau qui respecte les mêmes exigences que l'eau potable.

Aussi, en 2023, la **Communauté de communes s'est positionnée pour être porteuse de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en place de dispositifs de récupération d'eau de toiture pour les exploitations agricoles.**

Cette volonté a été saluée par l'ensemble des partenaires et a permis la mise en

place du protocole d'accord signé par la CCGCC, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental de Lozère et l'Etat le 31 janvier 2024. **Celui-ci permettra un accompagnement renforcé pour le financement de cette opération pour une enveloppe de 1.500.000 €.**

En avril 2024 à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le ministre de l'agriculture M. Marc FESNEAU s'est rendu sur le Causse Méjean pour soutenir cette initiative.

Depuis, plusieurs études ont été réalisées et les deux premiers chantiers seront réceptionnés à l'automne 2025.

